

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/11/2020

Dossier complet le :

29/01/2021

N° d'enregistrement :

DRIEE-UD91-005-2020

1. Intitulé du projet

Projet de reconstruction d'un bâtiment logistique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Investisud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RATTANAVAN Bounmy, gérant

RCS / SIRET

3 5 0 2 9 6 7 5 2 0 0 0 3 2

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Reconstruction d'un bâtiment de stockage de produits secs, frais et surgelés. Projet de bâtiment relevant du régime de l'enregistrement pour la rubrique 1510 (entrepôt de stockage)
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Construction d'un bâtiment de stockage d'environ 19 910 m ² de surface plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment de stockage et de bâtiments annexes pour la construction d'un nouveau bâtiment de stockage constitué de 2 cellules de 8 100 m² et d'une cellule d'environ 3 000 m². Ce projet s'implante sur les terrains appartenant à la zone d'activités de la Vigne aux Loups sur le territoire communal de Champlan (91).

Ce nouveau bâtiment sera destiné à recevoir des produits secs, frais et surgelés. Il sera associé à des équipements annexes (installations de charge, local chaufferie, locaux techniques, bureaux, groupe froid fonctionnant au CO₂, bassins, aires de stationnement...)

La nature des marchandises attendues classera l'établissement sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le stockage des produits frais et surgelés entraînera le classement sous la déclaration pour la rubrique 1511.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de disposer d'un bâtiment de stockage répondant à la fois aux besoins de l'exploitant tant en termes de capacité de stockage que de nature des produits stockés (stockage de produits secs, frais et surgelés) et également de répondre aux normes actuelles de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase de travaux, le projet consistera en la démolition des bâtiments existants incluant l'évacuation des gravats, puis la construction d'un nouveau bâtiment de stockage.

Les principales étapes de mise en œuvre seront les suivantes :

- démolition
- terrassement,
- réalisation des fondations,
- construction des structures,
- aménagements intérieur et extérieur du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera en une activité de stockage de produits secs, frais et surgelés au sein de 3 cellules de stockage dédiées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures :

- de permis de construire. A ce titre un dossier de demande de permis de construire sera transmis en mairie de Champlan,
- d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. A ce titre, un dossier d'enregistrement sera déposé en préfecture d'Essonne.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrains	41 141 m ²
Surface des toitures	Environ 19 910 m ²
Surface des voiries (dont aires de stationnement en R+1)	Environ 14 040 m ²
Surface des bassins et noues	Environ 1800 m ²
Surface des espaces-verts	Environ 6105 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'activités de la Vigne aux
Loups
5, Rue du chemin Blanc
91 160 Champlan

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 17' 21" E Lat. 48° 42' 19" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est localisée à plus de 600 m au Sud des terrains. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Bassin de retenue de Saulx" (n°110320001)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Champlan est concerné par un PPBE (PPBE de l'Essonne approuvé par arrêté du 7 novembre 2012 (1 ^{ere} échéance) et du 25 avril 2016 (2 ^{ème} échéance)) compte tenu du passage de la RN20, de la RD188 et de l'A10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les documents mis à disposition par le SAGE Yvette ne localisent aucune zone humide qu'elle soit potentielle ou avérée au droit des terrains du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Champlan est intégrée au périmètre du Plan de Prévention des Risques d'inondation Yvette approuvé le 26 septembre 2006. La consultation des documents graphiques de ce plan met en évidence que les terrains concernés par le projet sont localisés en dehors des zones réglementaires de ce PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, disponible sur le site Géorisques, aucun site et sol pollué n'est identifié au droit des terrains visés par le projet de la société Investisud.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'instar d'une grande partie du territoire du bassin Seine Normandie, le territoire de la commune de Champlan est localisé au sein d'une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation de l'ARS de l'Ile de France, il ressort que le territoire de Champlan n'est pas impacté par le périmètre de protection d'un captage d'eau potable destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'instar de la situation précédente, l'exploitation du bâtiment de stockage en configuration future continuera d'être à l'origine d'utilisation en eau pour les besoins sanitaires des salariés ainsi que pour le contrôle des équipements d'intervention (contrôle régulier du dispositif d'extinction automatique). La provenance de l'eau utilisée restera le réseau d'eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des installations existantes induira la production de matériaux de déconstruction qui seront évacués vers des centres agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'artificialisation actuelle des terrains et leurs positions en bordure de la RN20 (axe de circulation d'envergure) ne permet pas le développement d'une faune et une flore d'intérêt sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment de stockage pour la construction d'un nouveau bâtiment de stockage. Par conséquent, l'usage des terrains ne va pas être modifié.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage réglementaire du PPRnI de l'Yvette n'impacte pas les terrains.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Précédemment, le site était à l'origine de déplacement de poids lourds et de véhicules légers. Suite à des contraintes de capacité de stockage, l'activité a été déplacée vers un autre entrepôt du secteur. La reprise d'activité sur le site de Champlan va donc induire un trafic de poids lourds et de véhicules légers mais ces derniers sont présents dans le secteur d'étude. Ils sont estimés à : 35 poids lourds par jour et 45 véhicules légers par jour. Les autoroutes bordant la ZI permettent une bonne desserte du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les principales sources sonores d'une activité logistique sont la circulation des véhicules sur le site. Ces sources sonores sont similaires à celles impactant les terrains à savoir les émissions sonores générées par le trafic de véhicules circulant sur la RN20 longeant l'Ouest des terrains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un nouvel éclairage sera mis en place sur le site pour assurer la sécurité du personnel lors des périodes de faible luminosité. Il sera installé conformément à la réglementation en vigueur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront similaires à ceux émis précédemment à savoir, des rejets liés à la circulation des véhicules sur le site et des rejets issus de la combustion du gaz naturel pour la chaufferie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets générés sur le site resteront de 2 natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rejets d'eaux usées qui seront évacuées vers le réseau d'eaux usées public, - les eaux pluviales ruisselant sur le site qui seront infiltrées.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité exercée sur le site restant similaire à celle exercée précédemment, la nature des déchets produits n'évoluera pas. Les déchets produits resteront principalement des déchets non dangereux (déchets de bureaux, d'emballages). Des déchets dangereux pourront être générés (ex boues produites par le curage de séparateur hydrocarbures). Ces déchets seront dirigés vers des installations autorisées.</p> <p>Enfin, les déchets issus de la déconstruction des installations actuelles seront triés et orientés vers des installations autorisées à les recevoir.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition puis la construction d'un bâtiment logistique en lieu et place d'un bâtiment logistique existant. Cette construction s'opère au sein d'une zone industrielle dont l'environnement paysager est d'ores et déjà fortement marqué par les bâtiments industriels.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'usage actuel des terrains (maintien d'une activité logistique).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures ont été prises dès lors du choix du projet. En effet, il a été retenu de construire le nouveau bâtiment sur des terrains qui sont d'ores et déjà construits, limitant par conséquent des incidences sur la faune flore, les sols,.... L'implantation du bâtiment sur une zone industrielle à proximité d'infrastructures de transport d'envergure réduit également les effets négatifs sur l'environnement.

D'autres mesures sont d'ores et déjà prévues pour l'implantation de ce nouveau bâtiment telles que :

- la création d'une capacité de confinement permettant de contenir sur site d'éventuelles eaux d'extinction,
- l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle,
- la création d'aires de stationnement pour les véhicules légers pour éviter un encombrement sur les axes de circulation du secteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments repris dans ce formulaire, à savoir :

- la construction d'un nouveau bâtiment de stockage en lieu et place d'un bâtiment de stockage existant,
- l'absence d'enjeu fort en terme d'écologie ou de patrimoine,
- l'absence d'incidences prévisibles significatives du projet sur l'environnement par rapport à la situation existante ;
- la localisation idéale pour une activité logistique (proximité d'un grand axe routier) ;

il est estimé que le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

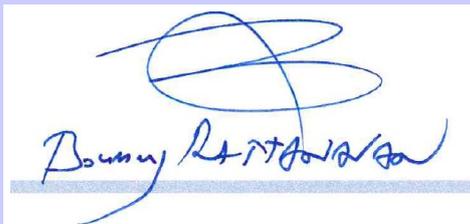


Fait à

Paris

le, 19/11/2020

Signature

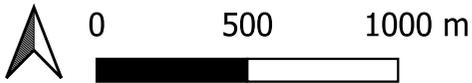


Boumy Ritha

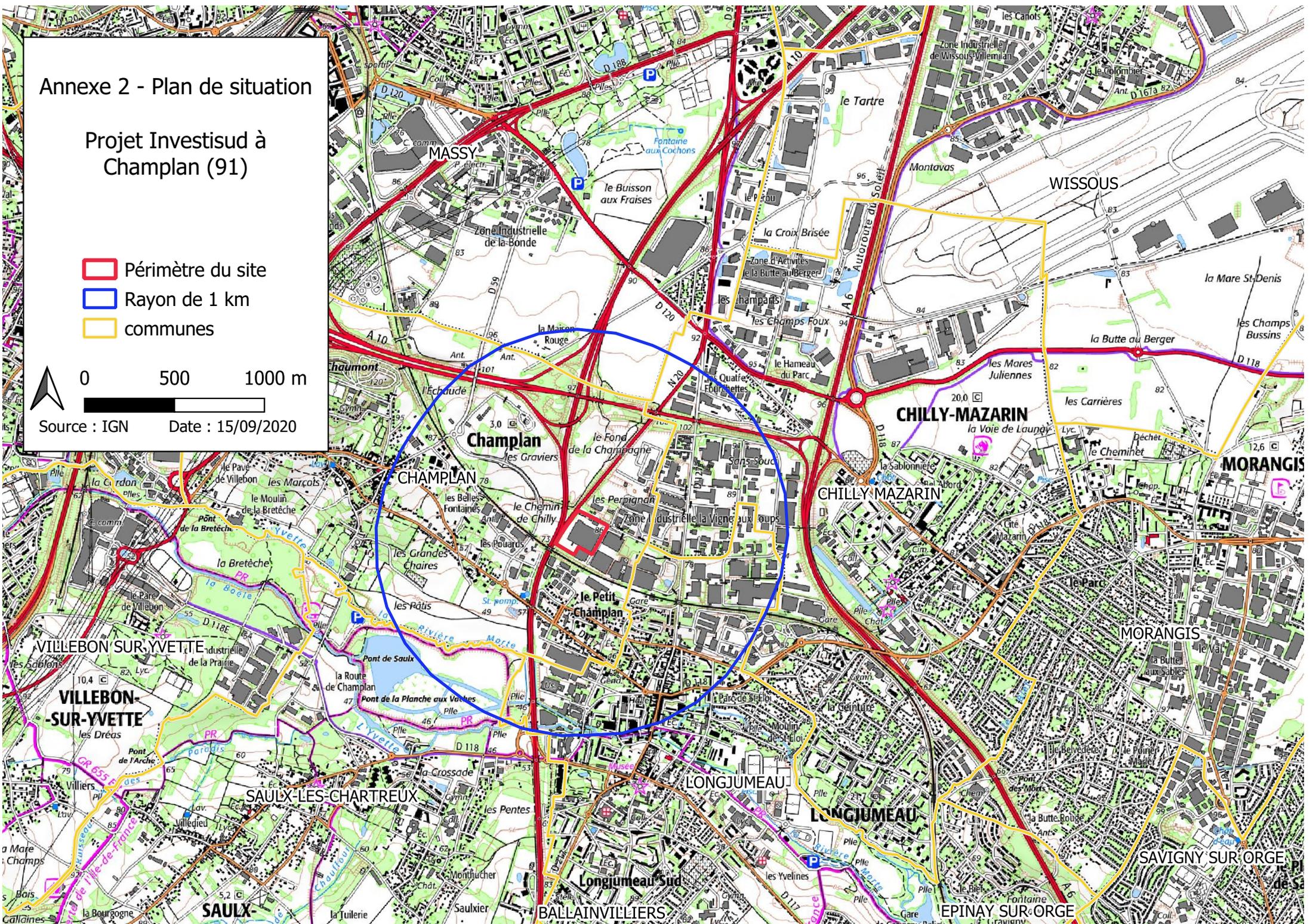
Annexe 2 - Plan de situation

Projet Investisud à Champlan (91)

-  Périmètre du site
-  Rayon de 1 km
-  communes



Source : IGN Date : 15/09/2020



Annexe 3

Reportage photographique

1



Vue depuis la RN20 en direction du Sud, Le bâtiment existant est au centre.
(Source : Google Street View, date de la prise de vue : octobre 2019)

2



Vue depuis la rue du Chemin Blanc, coin Nord-est des terrains.
(Source : Google Street View, date de la prise de vue : août 2015)

Annexe 3

Reportage photographique

3



Vue depuis la RN20 en direction du Nord-est.
(Source : Google Street View, date de la prise de vue : octobre 2019)

4



Vue depuis la RD592 en direction du site.
(Source : Google StreetView, date de la prise de vue : août 2015)

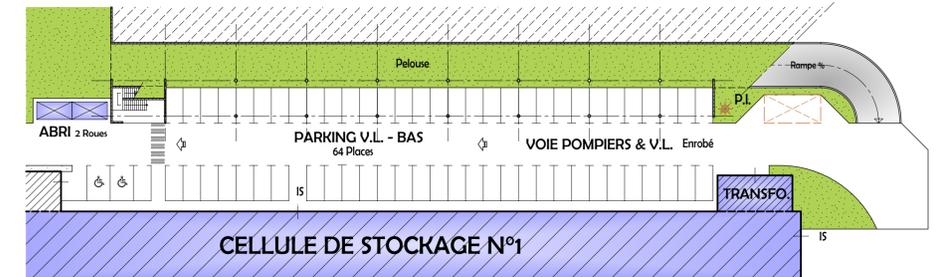
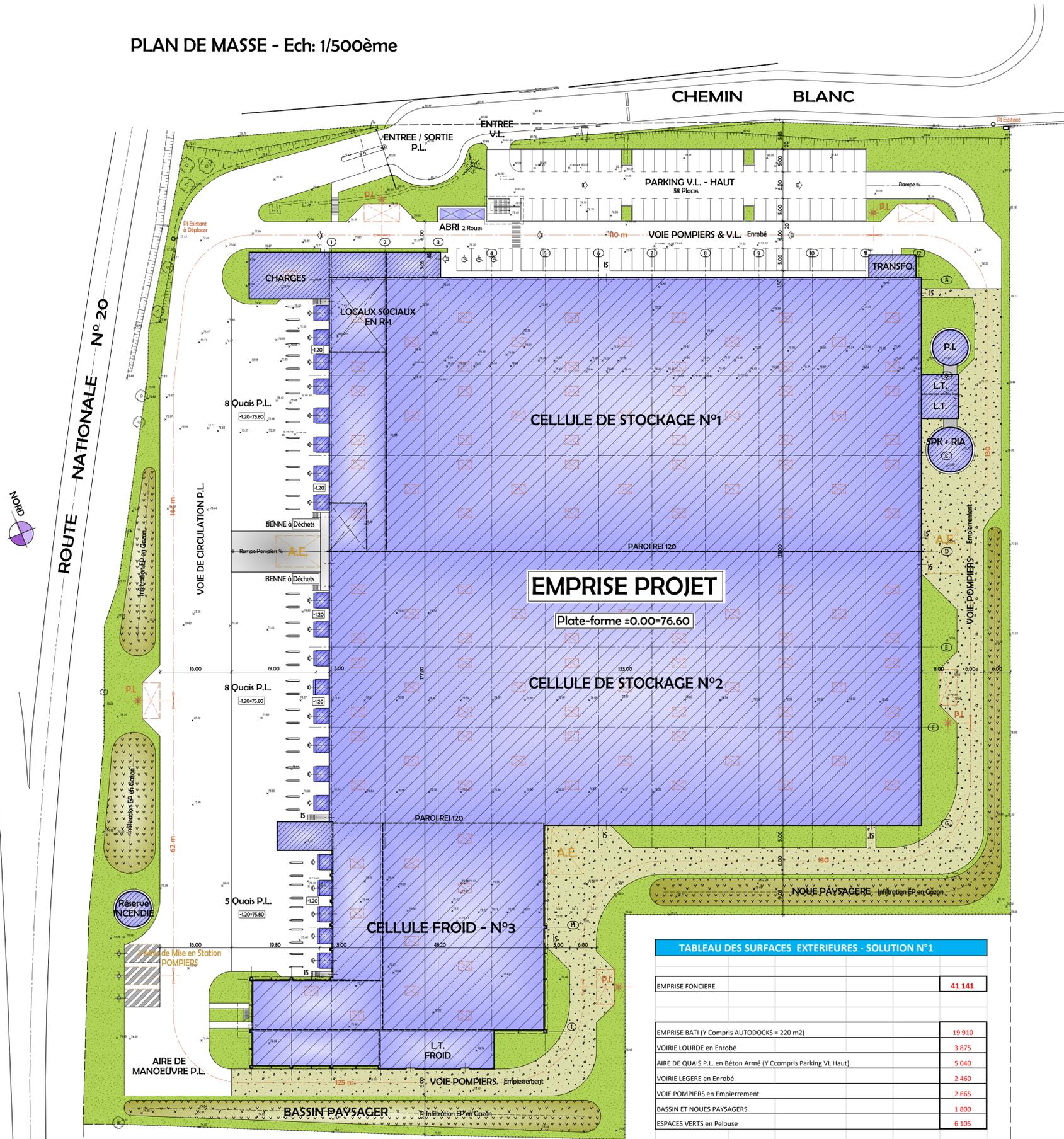
Annexe 3

Reportage photographique



Localisation des prises de vue

PLAN DE MASSE - Ech: 1/500ème



PLAN DU PARKING V.L. BAS - Ech: 1/500ème

NOTE :
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution, ils ont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction

PROJET

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE
PLATE-FORME LOGISTIQUE

210 Chemin Blanc
91160 CHAMPLAN

MAITRE D'OUVRAGE

INVESTISUD

48 Avenue d'Ivry
75013 PARIS

PLANS

PLAN DE MASSE

ARCHITECTE

NICOT ARCHITECTE
146, route de Lorient - 35000 RENNES
Tel. : 02.99.33.84.44 - Fax : 02.99.59.44.43
nicot-archi.com

146 Route de Lorient - 35000 RENNES

Inscrit à l'Ordre des architectes

DATE : 26 Octobre 2020

Ech: 1/500ème

DOSSIER

PLANS

A.P.S.

1

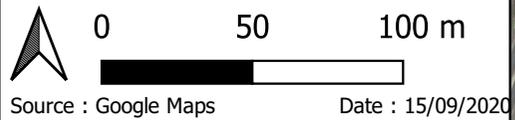
TABLEAU DES SURFACES EXTERIEURES - SOLUTION N°1

EMPRISE FONCIERE	41 141
EMPRISE BATI (Y Compris AUTODOCKS = 220 m2)	19 910
VOIRIE LOURDE en Enrobé	3 875
AIRE DE QUAIS P.L. en Béton Armé (Y Compris Parking VL Haut)	5 040
VOIRIE LEGERE en Enrobé	2 460
VOIE POMPIERS en Empierrement	2 665
BASSIN ET NOUES PAYSAGERS	1 800
ESPACES VERTS en Pelouse	6 105
TOTAL Surfaces Extérieures	41 855

Annexe 5 - Plan des abords

Projet Investisud à Champlan (91)

-  Périmètre du site
-  Rayon de 100 m



Annexe 6 - Localisation des sites NATURA 2000

Projet Investisud à Champlan (91)

-  Périmètre du site
-  NATURA 2000-ZPS
-  NATURA 2000 - SIC ZSC



Source : IGN

Date : 15/09/2020

Etang de Saint-Quentin

Massif de Rambouillet et zones humides proches

Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline

Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

